



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Berne, le 5 septembre 2016

Consultation relative à la révision partielle de l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT; RS 734.27)

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) mène une consultation concernant le projet de modification de l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT).

Délai de consultation

La consultation dure jusqu'au **lundi, 5 décembre 2016**.

Les points essentiels du projet

La révision de l'ordonnance porte sur l'adaptation des dispositions légales relatives aux installations à basse tension aux nouvelles exigences techniques, économiques et organisationnelles.

Dans le cadre d'un groupe de travail, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a examiné l'ordonnance actuellement en vigueur avec les milieux concernés de manière prépondérante par l'ordonnance et a identifié un besoin d'agir sur certains points. Le groupe de travail a donc évalué des propositions pour une révision de l'ordonnance. Les thèmes concernés portent sur l'exécution de l'ordonnance (notamment procédure pénale administrative, administration), sur des questions liées aux nouvelles exigences techniques comme les installations spéciales (p. ex. photovoltaïque, ascenseurs, technique du bâtiment) ou sur l'adaptation à un nouveau cadre économique (entre autres production décentralisée d'énergie, nouveaux acteurs sur le marché).



Documents pour la consultation

Vous trouverez les documents mentionnés ci-après à l'adresse Internet suivante:

<http://www.admin.ch/ch/d/qq/pc/pendent.html>

- Projet d'ordonnance
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires.

Les documents ne seront pas envoyés par courrier. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous avez la possibilité de nous demander de vous envoyer un exemplaire sous forme imprimée. Pour ce faire, vous devez-vous adresser à personne de contact mentionnée ci-dessous.

Nous vous prions de faire parvenir votre prise de position à l'OFEN de préférence sous forme électronique, dans les délais impartis. Veuillez envoyer une version Word de votre prise de position en plus de la version PDF.

E-mail: werner.gander@bfe.admin.ch

Adresse postale: Office fédéral de l'énergie, section Droit de l'électricité, du transport par conduites et des eaux, 3003 Berne

Une fois le délai de consultation expiré, les prises de position envoyées seront publiées sur Internet.

Personne de contact pour d'éventuelles questions

M. Werner Gander, spécialiste de la section Droit de l'électricité, du transport par conduites et des eaux (werner.gander@bfe.admin.ch, tél. 058 462 56 27) se tient à votre disposition pour toute question.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale